



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des langues officielles

LANG • NUMÉRO 012 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 février 2014

Président

L'honorable Michael Chong

Comité permanent des langues officielles

Le mardi 25 février 2014

•(0845)

[Français]

Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)): Je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent des langues officielles, en ce mardi 25 février 2014. Il s'agit de notre 12^e séance. Nous sommes ici pour étudier la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

[Traduction]

Nous accueillons aujourd'hui, pendant 90 minutes, les représentants du Quebec Community Groups Network, Mme Martin-Laforge et M. Thompson.

Nous commencerons par la déclaration préliminaire.

Mme Sylvia Martin-Laforge (directrice générale, Quebec Community Groups Network): Monsieur Chong, mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour.

C'est un plaisir d'être ici. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis notre dernière comparution au comité. Nous sommes heureux de vous aider dans votre étude de la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Pour les nouveaux membres du comité, le QCGN est un organisme à but non lucratif qui est un centre d'expertise fondée sur des données probantes, dont l'action collective est axée sur des enjeux stratégiques ayant une incidence sur le développement et la vitalité des communautés minoritaires d'expression anglaise au Canada, que l'on qualifie collectivement de communauté anglophone du Québec.

Les 41 membres du QCGN sont des groupes communautaires sans but lucratif qui, pour la plupart, desservent directement les membres de notre communauté dans l'ensemble de la province. Certains de nos membres offrent des services généraux à l'échelle régionale, tandis que d'autres oeuvrent dans des secteurs précis comme les arts et la culture, la santé, etc.

Avec plus d'un million de personnes dont la première langue officielle parlée est l'anglais, la communauté anglophone du Québec est la plus importante communauté minoritaire de langue officielle au Canada. Même si 84 % des membres de notre communauté habitent dans la région métropolitaine de recensement de Montréal, plus de 210 000 membres de la communauté habitent d'autres régions du Québec.

Comparativement à d'autres groupes de Canadiens d'expression anglaise, notre communauté a un taux de bilinguisme élevé: 66 % ont indiqué connaître le français et l'anglais lors du recensement de 2011. Ce pourcentage dépasse 80 % chez les jeunes anglophones, ce qui témoigne des efforts de la communauté pour s'assurer que nos enfants peuvent vivre et travailler en français au Québec.

Ces chiffres démontrent aussi que plus de 360 000 membres de notre communauté ne connaissent pas le français et 20 000 jeunes de langue maternelle anglaise de 18 à 24 ans sont incapables de

travailler en français au Québec. Vingt mille personnes, c'est tout de même assez élevé.

Cela a d'importantes répercussions sur les plans de l'économie et de l'employabilité. Nous exhortons le comité à inviter des organismes communautaires du domaine de l'employabilité et de l'entrepreneuriat comme Youth Employment Services pour obtenir des renseignements détaillés sur les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes anglophones du Québec.

YES pourra aussi vous renseigner sur les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes anglophones de l'extérieur du Québec et de l'étranger qui viennent au Québec pour leurs études et qui souhaitent ardemment s'y établir et fonder une famille, mais qui doivent aller ailleurs pour des raisons liées à l'emploi.

La Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire, la CEDEC, est un autre organisme important de la communauté qui a l'expérience nécessaire pour vous aider dans votre étude.

La prospérité économique est l'une des six priorités cernées par la communauté anglophone du Québec dans son plan de développement communautaire de 2012-2017, que nous avons déjà présenté au comité. Le développement économique et l'employabilité font partie intégrante du plan et constituent certainement des éléments essentiels à la vitalité de n'importe quelle communauté.

Le gouvernement du Canada a consacré d'importantes ressources pour appuyer le développement économique de notre communauté, comme ce fut le cas récemment dans la feuille de route pour 2013-2018. Le Fonds d'habilitation d'Emploi et Développement social Canada, l'initiative sur l'alphabétisation et les compétences essentielles dans les CLOSM, l'initiative de partenariats sociaux dans les CLOSM et le programme de Développement économique Canada pour les régions du Québec, au montant de 10,2 millions de dollars, sont des exemples d'investissements importants qui aident directement les membres de notre communauté.

Les investissements du gouvernement du Canada pour le développement économique de communauté sont mis à profit pour améliorer la vitalité de notre communauté. Toutefois, nous estimons qu'il est possible de les utiliser de façon plus efficace, et nous aborderons cette question un peu plus tard.

Nous aimerions souligner les réussites d'organismes communautaires régionaux comme le Conseil des anglophones madelinots — le CAMI — et la Coasters' Association, sur la Basse-Côte-Nord. La création d'un réseau coopératif de partenaires visant le développement économique des collectivités a permis à ces groupes d'établir un mécanisme de coordination efficace. Nous encourageons le comité à les inviter à témoigner dans le cadre de cette étude. Ils pourront vous faire part de pratiques exemplaires et de récits captivants.

Le comité pourrait songer à inviter l'Alliance québécoise d'apprentissage essentiel qui collabore notamment avec des partenaires des secteurs publics et privés pour aider de jeunes Autochtones du Nord du Québec à obtenir leur licence de pilote professionnel. C'est une initiative tout à fait excitante qui témoigne du rôle concret que peuvent jouer les groupes communautaires dans les initiatives de développement économique et d'employabilité.

● (0850)

En janvier, le QCGN a participé à une excellente discussion entre EDSC et des chefs de file de notre communauté. Beaucoup de sujets liés à l'étude actuelle du comité ont été abordés et nous aimerions en souligner quelques aspects.

Premièrement, le QCGN suit toujours de très près l'évolution du Fonds d'habitation, surtout à la suite des recommandations découlant des conclusions de l'évaluation sommative du fonds au sujet de la pertinence et du rendement du programme et sur les opérations des comités nationaux qui gèrent les ressources. Les pratiques exemplaires utilisées sur le terrain démontrent que les efforts en matière de développement économique et d'employabilité sont plus efficaces lorsqu'ils sont coordonnés aux efforts généraux d'une collectivité et menés de concert avec elle. Même si de tels liens existent, ils ne sont nullement universels. De plus, nous reconnaissons qu'il faut améliorer le lien entre le Fonds d'habitation, le partenaire chargé de mise en oeuvre et les priorités et les stratégies habilitantes de la communauté. Par exemple, on a entrepris la consultation publique pour le Plan canadien de développement économique des CLOSM, ou PCDE. Je m'excuse, on dirait de la soupe à l'alphabet. Le PCDE est une importante initiative stratégique qui touche un aspect essentiel de la vitalité de notre communauté et il pourrait avoir des effets considérables dans plusieurs secteurs. Nous devons veiller à ce que le lien entre le PCDE et notre plan de développement communautaire soit pris en compte durant la planification et la mise en oeuvre de cette consultation.

Deuxièmement, le QCGN s'est fait le champion du financement social auprès du comité lors de son étude d'évaluation de la feuille de route précédente. Nous sommes très heureux de l'initiative de partenariats sociaux prévue dans la feuille de route actuelle. Nous avons hâte de collaborer, avec EDSC, à la mise en oeuvre du programme dans notre communauté. Le financement social est une idée à la fois complexe et prometteuse qui pourrait redéfinir la relation entre le secteur public et le secteur communautaire. Lorsque nous aurons acquis une expertise par rapport à cette idée, le comité pourrait envisager une étude sur le financement social au sein des CLOSM.

Troisièmement, le développement du marché du travail est d'actualité. Nous appuyons sans réserve la prestation de la Subvention canadienne pour l'emploi par Service Canada, puisqu'il s'agit de la seule façon de garantir que ces services seront accessibles en anglais aux membres de notre communauté au Québec.

En terminant, soulignons que les économies prospères sont liées entre elles. On ne peut étudier la situation économique de nos

communautés sans comprendre les économies du Québec et du Canada. Lorsque le Québec prospère, nous prospérons, et l'inverse est également vrai. Notre communauté fait partie intégrante des économies du Canada et du Québec et nous cherchons toujours des données qui nous aident à démontrer notre contribution à cet égard.

Merci. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Nous disposons de 1 heure 20 minutes pour les questions et les commentaires.

Nous commençons par M. Godin.

● (0855)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à Mme Martin-Laforge, que je connais depuis plusieurs années, et à M. Thompson.

[Traduction]

Lorsque le comité a décidé d'entreprendre cette étude, j'étais très heureux. Le gouvernement pourra dire que nous n'avons pas refusé. Je pense que tout est lié. Au pays, nous avons des communautés minoritaires. Nous parlons de culture et de toutes sortes de choses. Nous disons qu'il faut aller à l'école et préserver sa langue, mais en fin de compte, tout le monde veut un emploi. Je pense que cette étude est importante. Je tiens à vous remercier de comparaître au comité pour nous permettre de discuter de divers enjeux.

Par exemple, qu'en est-il actuellement dans votre communauté? Par rapport à Montréal, on pourrait dire qu'il y a une grande différence entre les anglophones de Montréal et ceux de Rivière-au-Renard, ou Fox River. Je me souviens que lorsque j'allais à Rivière-au-Renard, au Québec, les gens parlaient de Fox River et l'on pouvait voir la présence anglophone là-bas. Toutefois, je pense que l'on pourrait comparer cet endroit et une minorité francophone en Alberta, par exemple, ou une minorité francophone en Colombie-Britannique ou en Nouvelle-Écosse.

À votre avis, que devrait faire le gouvernement dans ces régions pour aider les jeunes à y rester et à trouver un emploi? Que devrait-il faire pour favoriser le développement économique pour que les jeunes puissent être à l'aise, avoir un emploi et rester dans leur région? Votre groupe est-il près des gens sur le terrain? Trouvez-vous que le gouvernement fait ce qu'il faut pour ces gens?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Permettez-moi d'abord de dire que Stephen Thompson, notre directeur de la politique stratégique, interviendra de temps à autre en donnant des statistiques en réponse aux questions.

Chez les jeunes et chez les Québécois anglophones en général, le taux de chômage est élevé. Cela ne concerne pas seulement les régions; il est aussi élevé à Montréal. On dit souvent que Montréal est en bonne posture, mais pour les jeunes, lorsqu'il est question de jeunes, il y a un grave problème de chômage et de sous-emploi. Nous pourrions parler de statistiques dans un instant.

Les régions du Québec s'intéressent vivement aux questions liées à la rétention de la main-d'oeuvre. On ne peut attacher nos jeunes à une table au sous-sol, vous savez. Au Québec, comme dans les autres CLOSM, les parents s'attendent à ce que leurs enfants aillent à l'école ailleurs, doivent poursuivre leurs études ailleurs et peut-être y trouver un emploi. Ce dont les gens des régions ont besoin, c'est d'avoir la possibilité d'y trouver un emploi. Il faut des emplois dans les régions. Il faut de bons emplois, des emplois prometteurs.

Je pense que vous aurez des exemples de ce qui se fait en région si vous rencontrez les gens de la Côte-Nord. Dans cette région, près du Labrador, il y a un petit groupe qui s'affaire à créer des emplois. C'est lié aux baies; ce sont des activités de création d'emploi novatrices. Il en va de même pour le CAMI.

En région, les gens ont un point de vue différent sur la rétention des jeunes et de la population en général. Ils savent qu'ils doivent travailler avec la communauté majoritaire pour créer des emplois dans la région, pas seulement pour les anglophones, mais pour l'ensemble de la région. Ils travaillent ensemble. Dans les régions, il y a de très bonnes pratiques qui démontrent de quelle façon une municipalité peut travailler à la création d'emplois de concert avec la communauté majoritaire et la communauté minoritaire. Les gens doivent parler français et... Les gens trouvent une solution. En Beauce, les gens doivent aussi parler anglais.

Au Québec, ce que nous faisons dans les régions par rapport à l'emploi, à l'employabilité et à l'entrepreneuriat est unique. À mon avis, l'un des principaux aspects sur lesquels les régions sont axées, c'est la création d'emplois par l'entrepreneuriat.

[Français]

M. Yvon Godin: Quels outils le gouvernement du Canada a-t-il mis à la disposition des groupes minoritaires, comme les anglophones au Québec, pour stimuler l'économie? En connaissez-vous?

• (0900)

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Il y a un financement direct de 10,2 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du Programme de développement économique du Québec. C'est extrêmement important pour nos communautés qui peuvent obtenir des projets. Beaucoup de groupes participent à des projets qu'ils utilisent comme levier auprès du gouvernement provincial ou des administrations municipales. Donc, le Programme de développement économique du Québec est vraiment très important.

Pour ce qui est des capacités de lecture et d'écriture, on cherche aussi à créer un effet de levier. Les fonds versés au Québec sont habituellement utilisés comme levier pour obtenir du financement public supplémentaire de la province. C'est la clé de notre réussite. Les fonds sont gérés à l'échelle locale par des groupes communautaires. Le Fonds d'habilitation est aussi très important, car il favorise les partenariats. Ce sont des initiatives importantes.

Je dirais que notre tâche est un peu plus facile lorsque l'argent est versé directement à la communauté plutôt que de passer par un intermédiaire.

M. Yvon Godin: Madame, j'aimerais vous poser une question. Auparavant — si vous examinez la partie II de la Loi sur l'assurance-emploi —, l'argent de l'assurance-emploi était versé à la province, et la province l'utilisait à l'échelle locale. C'était à l'échelle locale, n'est-ce pas? L'argent servait à offrir une formation à quelqu'un. Ce n'était pas une situation où une entreprise engageait quelqu'un et lui donnait une formation, puis obtenait 5 000 \$ du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de l'entreprise. C'était plutôt une situation où la province utilisait l'argent du fédéral pour aider quelqu'un à terminer sa 12^e année, par exemple, à améliorer ses connaissances et à suivre une formation professionnelle qui lui permettrait de trouver un emploi.

Madame Martin-Laforge, n'êtes-vous pas préoccupée par la voie que nous empruntons, où l'on enlève de l'argent à la province? Vous

venez de dire que cela fonctionne mieux si cela se passe à l'échelle communautaire. Or, c'est le contraire qui se passe actuellement.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

M. Stephen Thompson (directeur, Politique stratégique, recherche et affaires publiques, Quebec Community Groups Network): Notre communauté estime que le financement versé directement du gouvernement fédéral aux communautés facilite l'accès aux services en anglais. Au Québec, les groupes communautaires anglophones trouvent qu'il est difficile d'avoir accès aux fonds s'ils sont transférés du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du gouvernement provincial. Je vous encourage à inviter un organisme comme la Commission scolaire Riverside, qui a un excellent programme d'éducation des adultes. Ces gens vous parleront des difficultés qu'ils ont à obtenir des fonds d'Emploi-Québec pour offrir un programme d'éducation des adultes destiné aux anglophones du Québec. Nous avons été agréablement surpris de voir que Service Canada serait chargé du programme de la Subvention canadienne pour l'emploi à l'échelle provinciale — et nous appuyons cette mesure sans réserve — parce que pour nous, cela signifie que l'on nous garantit l'accès à ces services dans la langue officielle de notre choix.

[Français]

Le président: Merci.

Monsieur Gourde, c'est à vous.

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Martin-Laforge et monsieur Thompson, merci d'être ici ce matin.

J'ai aimé les premières interventions, quand vous avez parlé de la jeunesse. Vous avez beaucoup parlé des jeunes qui vont étudier à l'extérieur et qui souhaiteraient revenir dans leur communauté, mais qui ont malheureusement de la difficulté à y trouver un emploi. On parle sans doute des jeunes diplômés et des apprentis. Les premières années sont cruciales pour ces jeunes. Souvent, si leur premier emploi est dans une autre région loin de la communauté, ils s'y établissent. On perd ainsi une partie de ces jeunes. Quand une communauté perd ses jeunes, elle perd de son avenir et de son âme même.

De quelle façon pourrait-on renforcer l'emploi et soutenir ces jeunes pour qu'ils puissent rester dans les communautés et choisir de s'y établir définitivement?

• (0905)

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je crois que Stephen a des statistiques. En général, les gens de notre réseau scolaire et de notre système d'orientation professionnelle doivent s'assurer que les jeunes anglophones ont le sentiment d'avoir un avenir au Québec et qu'ils feront partie du Québec. Bien entendu, l'emploi est un aspect. Toutefois, il faut aussi se sentir accueilli, avoir le sentiment que l'on peut s'y établir, y gagner sa vie et être reconnu comme un membre important de la communauté. Cela commence tôt, comme on le voit dans une petite collectivité comme Thetford Mines, où la communauté anglophone est une partie importante de la communauté majoritaire, où l'on trouve une bonne interaction entre la population majoritaire et la communauté minoritaire. Il y a une excellente école qui offre de bons services. Il y a une équipe de basketball; c'est une école où les enfants peuvent s'épanouir.

Évidemment, il n'y a pas d'université à Thetford Mines. Il faut s'en rapprocher, et les programmes doivent être offerts. Les jeunes doivent croire qu'en revenant... J'utilise encore Thetford Mines, puisqu'on y trouve un petit groupe qui s'appelle la Corporation de développement de la communauté d'expression anglaise de Mégantic, et ces gens sont préoccupés par la rétention des jeunes. Ensuite, ils diront qu'ils ne pourront pas les retenir, mais nous ferons en sorte qu'ils seront si attachés à la communauté et au milieu qu'ils partiront en voulant revenir. Les partenariats avec les municipalités visant la création d'emplois dans ces régions sont importants.

Monsieur Gourde, les collectivités agissent à l'unisson pour s'assurer que leurs jeunes — pas seulement les anglophones, mais aussi les jeunes francophones — reviennent dans les régions.

[Français]

Les régions se vident. Il faut trouver, pour les anglophones et les francophones, des moyens d'éviter qu'elles ne se vident.

[Traduction]

Stephen, vouliez-vous donner des statistiques?

M. Stephen Thompson: Je pense que nous n'avons tout simplement pas assez de temps pour répondre à cette question; c'est très complexe.

Regardons dans quels secteurs travaillent les anglophones. Au Québec, les anglophones sont surreprésentés dans les postes de gestion; le milieu des affaires, des finances et de l'administration; le secteur des sciences naturelles et appliquées et les métiers connexes; les arts et la culture et, enfin, dans le secteur des ventes et des services. Ce sont des emplois en milieu urbain, les emplois qui se situent principalement à Montréal. Voilà où se trouvent les perspectives économiques.

Dans quels secteurs de la main-d'oeuvre les anglophones sont-ils sous-représentés? Métiers, transport et machinerie; ressources naturelles, agriculture et production connexe; fabrication et services d'utilité publique. Donc, les anglophones n'ont pas la formation nécessaire pour obtenir un emploi dans les entreprises de taille moyenne du secteur de la fabrication que l'on est susceptible de trouver en région. La formation des anglophones correspond aux emplois en milieu urbain. Pourquoi? C'est en partie lié à la tradition. De plus, en raison du mécanisme de financement que l'on voit dans toutes les provinces — dans toutes les administrations —, le réseau scolaire anglophone, le réseau scolaire minoritaire, ne reçoit pas les mêmes ressources que le réseau scolaire de la majorité pour ce genre de formation professionnelle. Ce n'est pas équitable.

Le troisième élément — qui est prouvé —, c'est la discrimination systémique contre les anglophones au sein du mouvement syndical au Québec. C'est un fait. Par conséquent, là où il y a des syndicats, il y a moins d'anglophones. Il y a plus d'anglophones pour les emplois en milieu urbain. Comment peut-on retenir les anglophones dans les régions? Il faut leur donner la formation qui correspond aux emplois et aux perspectives économiques que l'on trouve en région. Je ne considère pas vraiment cela comme un problème fédéral, mais plutôt comme un problème provincial.

[Français]

M. Jacques Gourde: Merci.

Madame Martin-Laforge, vous avez bien fait de parler de la région de Thetford, qui est située à 45 minutes de ma circonscription. Je connais beaucoup de gens de ma région vivant dans une famille anglophone qui ont eu la chance de faire leur primaire et leur secondaire dans la région de Thetford. Cela a été un réel avantage pour eux.

Aujourd'hui, il y a des professeurs d'anglais dans les écoles francophones qui sont issus de ces milieux. Il y a aussi des représentants de machinerie agricole qui desservent de grands territoires. Étant donné qu'ils étaient relativement bons ou très bons en anglais, ils pouvaient facilement suivre leur formation postsecondaire dans d'autres provinces, voire dans des États américains, et transmettre ensuite cette formation aux francophones du Québec.

Il ne faut pas se le cacher: le marché international est très anglophone. Dans notre région, nous avons besoin de jeunes maîtrisant très bien l'anglais afin qu'ils puissent nous transmettre leurs connaissances acquises dans d'autres parties du monde.

Monsieur Thompson, j'ai apprécié le fait que vous ayez souligné cet aspect. Notre comité prend bonne note de la façon dont cette formation doit être orientée afin de garder nos jeunes en région. Ces jeunes sont notre richesse et notre avenir.

Je suis très sensible au fait que nos jeunes apprennent les deux langues officielles. Je suis père de cinq enfants qui sont tous en train de faire des études postsecondaires. Il est très intéressant de voir nos jeunes faire leurs choix de vie. Il est très important de les garder dans notre région. Ils doivent avoir les meilleurs outils possible qui leur procureront une meilleure qualité de vie et amélioreront la vie communautaire de nos régions.

Je vous remercie de votre témoignage.

Je laisse maintenant à Mme St-Denis la chance de s'exprimer.

• (0910)

Le président: Madame St-Denis, vous avez la parole.

Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.): Quelles sont les communautés anglophones du Québec dont la situation socioéconomique est inférieure à la situation moyenne des Québécois? Des groupes d'anglophones ont-ils des salaires nettement inférieurs à la moyenne québécoise?

[Traduction]

M. Stephen Thompson: Il y en a. Pour reprendre avec prudence ce que j'ai dit, les anglophones du Québec ont un revenu médian moins élevé. La question du revenu médian et du revenu moyen fait toujours l'objet de controverse, mais le revenu médian, c'est le terme accepté, est moins élevé chez les anglophones. Le taux de pauvreté est plus élevé dans la communauté anglophone. C'est tout à fait vrai. Le risque qu'un anglophone se retrouve sans emploi est 5 % plus élevé.

Cela dit, il y a peut-être lieu d'espérer. Les anglophones sont 2 % plus susceptibles de travailler à leur compte. C'est probablement la même chose pour les autres minorités en général, car elles ont tendance à être très entrepreneures. Les membres de ces minorités n'ont pas accès aux débouchés économiques de la majorité, et ils génèrent donc eux-mêmes des revenus en se servant de leurs relations au sein de leur communauté et ailleurs. Il y a donc sans aucun doute de bonnes raisons de soutenir l'entrepreneuriat dans ces communautés.

Dans notre mémoire, nous parlons de deux organisations remarquables: YES, les Youth Employment Services établis à Montréal, et CEDEC, la Community Economic Development and Employability Corporation. Nous recommandons à votre comité d'inviter leurs représentants à témoigner.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements, madame St-Denis, nous avons des études sur la pauvreté dans la communauté anglophone que nous pourrions remettre à l'analyste.

[Français]

Mme Lise St-Denis: La pauvreté dans la communauté anglophone se manifeste-t-elle à Montréal ou en région? Vous parlez d'une infériorité de 5 %. Est-ce à Montréal ou en région?

[Traduction]

M. Stephen Thompson: Nous pouvons ventiler les chiffres. Les 5 % dont je parlais concernaient l'ensemble de la province. En général, à l'échelle provinciale, les Québécois de langue anglaise sont plus susceptibles d'être au chômage que les francophones. Nous pouvons certainement aider l'analyste à ventiler les chiffres par région; nous avons les données nécessaires.

Le rapport du comité permanent du Sénat sur les mythes et les réalités de notre communauté anglophone québécoise examine ce qui constitue selon moi une croyance populaire, que d'autres ont déjà étudiée avant. C'est un rapport publié en 2011 par vos collègues du Sénat sur la pauvreté à Montréal. Les gens qui ne connaissent pas très bien notre communauté pourraient penser que les anglophones du Québec sont bien nantis, bien servis et riches. C'est faux. Il y a beaucoup de pauvreté dans notre communauté à Montréal.

Mme Sylvia Martin-Laforge: J'aimerais soulever un autre point, si vous le permettez. Notre communauté comprend un très grand nombre d'immigrants à Montréal. C'est donc un autre aspect à considérer. La proportion de noirs est très élevée, et nous savons que beaucoup d'études ont été faites sur le sous-emploi des noirs montréalais.

Nous avons aussi — et nous pouvons également vous en fournir une copie — un portrait statistique des aînées du Québec. C'est très important, car ils sont fort nombreux partout dans la province. En novembre, le commissaire aux langues officielles a déposé un rapport, un portrait statistique des aînés, qui contenait certains éléments très surprenants... Des employés de nombreux ministères m'ont dit qu'ils étaient très étonnés des résultats. Comme nous le savons, il y a parmi les aînés des femmes qui vivent nettement sous le seuil... et cette pauvreté est un facteur.

•(0915)

[Français]

Mme Lise St-Denis: Vous avez parlé de l'investissement direct du gouvernement fédéral aux communautés. Je pense que le Québec doit réagir.

Quels sont vos rapports avec le gouvernement du Québec à cet égard? C'est sûr qu'il y a des mésententes. Le gouvernement du Québec n'accepte pas facilement qu'on le double, je crois.

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Nous tentons d'améliorer nos relations avec nos collègues du Québec, et je crois qu'au fil des ans, notre contribution a permis de mieux comprendre comment la communauté anglophone peut accroître la prospérité économique de tous les Québécois. Il y a encore du travail à faire, et nous devons trouver de nouvelles façons de collaborer. Par exemple, une entente de service a été conclue entre le Québec et les provinces et le Canada. Nous devons nous assurer qu'une entente qui soutient davantage certains services que nous aimerions obtenir est négociée entre le Canada et les ministères de la province.

Je vais vous donner un exemple.

Nous aimerions que des services de traduction soient offerts à nos groupes pour qu'ils aient une version française de leurs sites Web et de certaines études importantes qu'ils publient. À l'heure actuelle, ils ne peuvent pas se permettre de faire traduire leurs études, ce qui signifie qu'elles sont peu accessibles à la majorité de la population. La province a des moyens de nous aider. Je pense que nous devons faire preuve d'innovation, comme nous essayons de le faire auprès des ministères fédéraux, quant à la façon dont les fonds sont transférés du gouvernement fédéral à la province. Avec nos homologues provinciaux, nous devons trouver des moyens novateurs pour accepter l'argent sans éveiller d'inquiétudes. Il y a beaucoup à faire, et ce serait une bonne chose que le gouvernement fédéral reconnaisse que la communauté anglophone a besoin d'aide financière. Cet argent serait utile pour nos groupes minoritaires de la province.

Il y a d'excellents exemples. Si des membres de la minorité de Gaspé ou d'autres régions nous rendent visite, ce genre de choses se décide sur le terrain. Ce n'est pas toujours dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales. Les décisions sont prises là où la province juge que la communauté est importante pour elle.

[Français]

Mme Lise St-Denis: Le gouvernement fédéral ou le commissaire aux langues officielles font-ils suffisamment d'efforts pour publiciser et défendre le bilinguisme? Votre organisme sent-il qu'on fait des efforts pour démontrer qu'être bilingue est un avantage au Canada? Fait-on assez d'efforts pour mettre sur pied des activités, de la publicité, de la formation, et ainsi de suite, dans les deux langues?

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je travaille avec le commissaire aux langues officielles depuis de nombreuses années, et je crois que le Commissariat défend très bien le concept de la dualité linguistique, du bilinguisme. Tout au long de son mandat, le commissaire a été très actif dans les régions. Dans cette optique, je pense que c'est une très bonne chose.

En général, c'est une question délicate. Nous savons qu'il n'est pas facile pour le gouvernement de parler de dualité linguistique au Québec, où la primauté du français est la règle. Je pense donc que nous devons en faire davantage, tout en étant prudents, car nous sommes de plus en plus bilingues pour une communauté anglophone. Je pense que les jeunes francophones, et il me semble que M. Gourde en a parlé, sont eux aussi de plus en plus bilingues. C'est un bilinguisme individuel.

•(0920)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Bateman.

[Français]

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Merci.

[Traduction]

Monsieur Thompson, vous étiez sur le point d'intervenir. Vous pouvez prendre la parole, et je poserai ensuite mes questions.

M. Stephen Thompson: Merci, madame Bateman. Je vous en suis reconnaissant.

Je voulais poser cette question: le gouvernement en fait-il assez? Pendant le mandat du président actuel du Conseil du Trésor, le gouvernement a adopté des clauses linguistiques dans le cadre d'ententes bilatérales, ce qui nous a grandement aidés dans nos relations avec le gouvernement du Québec. Je vais vous donner un parfait exemple: l'entente bilatérale Cultivons l'avenir 2. Avant qu'elle soit conclue, les agriculteurs anglophones du Québec avaient de la difficulté à obtenir des services en anglais. Pour que ce soit possible, des fonds fédéraux sont maintenant remis au Québec par l'entremise de programmes financés par Cultivons l'avenir. Grâce à un partenariat entre le gouvernement du Québec et celui du Canada, ces agriculteurs peuvent maintenant obtenir des services en anglais. C'est très important, et nous pensons que c'est une excellente initiative.

En passant, ces clauses linguistiques font partie de l'entente sur le marché du travail qui est actuellement négociée. À l'heure actuelle, on les prend en considération dans toutes les ententes bilatérales qui font l'objet de pourparlers entre le gouvernement fédéral et la province. Nous pensons que c'est un grand pas en avant.

Mme Joyce Bateman: Je suis très heureuse que vous ayez eu l'occasion d'en parler, car c'est lié aux questions que je veux vous poser. Nous avons deux langues officielles et nous voulons.

[Français]

que ce soit accessible partout au Canada.

[Traduction]

C'est très important, et je vous remercie de reconnaître que l'inclusion de cette clause par le Conseil du Trésor est positive.

Vos commentaires concernant la subvention canadienne pour l'emploi me fascinent vraiment, car j'en déduis que la structure proposée facilite davantage l'accès. On ne cesse de répéter qu'il y a des emplois disponibles, mais pas suffisamment de candidats qualifiés. Je siège également au Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie. Hier, on nous a dit qu'il y a tellement... Une grande entreprise de haute technologie du Québec n'arrive pas à trouver des candidats ayant la formation nécessaire. Pouvez-vous nous dire quels sont les aspects positifs de la subvention canadienne pour l'emploi et ce qui peut être fait pour l'améliorer davantage, car, comme vous le savez, on est encore en train de la mettre au point?

M. Stephen Thompson: La priorité de notre plan de développement communautaire de 2012-2017 est l'accès à des services offerts en anglais. Avant d'en dire plus, vous comprendrez que nous devons d'abord préciser que nous sommes dans une position unique en tant que Québécois anglophones.

L'ensemble du mécanisme visant à soutenir les minorités linguistiques du Canada et la Loi sur les langues officielles reposent sur l'idée d'un partenariat avec les provinces dans le cadre d'un système de compétence partagée. En tant que communauté anglophone québécoise, nous sommes le seul groupe au Canada à ne pas avoir de relation officielle avec notre gouvernement provincial. Mme St-Denis a parlé de l'idée de contourner le

gouvernement provincial. Nous ne voyons pas vraiment les choses de cette façon. De notre point de vue, nous sommes simultanément dirigés par le gouvernement du Canada et celui du Québec. Le gouvernement du Canada a une obligation envers notre communauté, tandis que, stratégiquement, ce n'est pas le cas du gouvernement du Québec en vertu de la loi. Nous n'avons pas cette relation.

Notre communauté a donc un problème particulier. Le gouvernement fédéral conclut des partenariats avec les provinces pour soutenir la vitalité des minorités linguistiques, comme il doit le faire conformément à la Loi sur les langues officielles, mais cela n'est pas possible au Québec parce que la province n'entretient pas de relation avec nous. Nous devons donc tisser des liens plus étroits. D'ailleurs, chaque fois que le gouvernement fédéral nous aide directement, la vitalité de notre communauté s'en porte mieux. Voilà ce qui explique notre position.

● (0925)

Mme Joyce Bateman: Je vois, merci.

Vous avez dit que 2 % des anglophones sont plus susceptibles de travailler à leur propre compte et que 5 % risquent davantage de se retrouver sans emploi. Que peut faire le gouvernement fédéral pour s'attaquer à ce problème précis? Nous voulons que tout le monde ait un emploi.

[Français]

Nous voulons la création d'emplois et la croissance économique.

[Traduction]

M. Stephen Thompson: La subvention canadienne pour l'emploi est un excellent exemple de mesure que vous avez prise pour encourager les jeunes Canadiens du Québec, car elle leur permet d'obtenir les services en anglais dont ils ont besoin et de recevoir une formation technique. Nous avons parlé du genre de postes que les anglophones occupent. Ils ont tendance à ne pas être représentés dans les corps de métier. Si vous leur donnez des débouchés, ils pourront trouver un emploi dans leur région, dans leur province, plutôt que d'aller ailleurs.

Qu'on ne s'y trompe pas, la migration est une activité économique. D'autres facteurs peuvent influencer la décision d'une personne, mais les gens se déplacent à la recherche de débouchés. D'excellentes études ont été faites sur la question, et nous pouvons certainement en faire part aux analystes. Ce qui est intéressant avec la migration, c'est que celui qui part a tendance à s'en sortir mieux que ceux qu'il a laissés derrière, mais également mieux que ses nouveaux compatriotes. Les migrants économiques au Canada sont donc...

Par contre, ceux qui retournent chez eux en payent le prix, peu importe de quel endroit il s'agit. En général, un Ontarien qui se rend en Alberta et qui revient ensuite chez lui est statistiquement plus susceptible d'avoir moins de succès que ceux qui sont restés. Autrement dit, partir comporte un incitatif financier, et c'est l'inverse quand il s'agit de revenir. Pour soutenir l'économie et l'emploi, il est donc très important dès le départ d'empêcher les gens de partir.

Mme Joyce Bateman: Très bien.

J'ai encore un peu de temps. Hier, nous avons eu une discussion au Comité de l'industrie. Je pense que c'était Pierre Moisan qui a dit, si je ne m'abuse, que l'industrie des jeux vidéo emploie des centaines de personnes dans la ville de Québec. C'est une excellente possibilité de croissance, et une chose que de nombreux jeunes... Vous avez parlé, madame Martin-Laforge, des jeunes dans leur sous-sol. Eh bien, c'est ce qu'ils font: ils jouent à des jeux vidéo.

Je suis curieuse. Il s'agit d'une excellente possibilité de croissance, et, pourtant, il y a un écart énorme entre les compétences des gens et les besoins du marché. Avez-vous la moindre idée de ce qui explique cette situation?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Vous avez demandé ce que peut faire le gouvernement fédéral. Il y a les programmes, mais également l'idée au Québec — et nous en avons parlé dans notre déclaration liminaire — d'un plan de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. En 2008, le QCGN, avec d'importants intervenants, a préparé un rapport sur le développement économique du Québec. Je pourrais en remettre une copie à votre comité. À l'époque, nous avons envisagé une approche coordonnée pour favoriser le développement économique de la province.

Nous l'avions appelée le « Quebec Economic Development Council ». C'était une étude, et nous vous en remettrons une copie. Je pense qu'une des choses importantes que nous essayons maintenant de faire est de préparer, avec le RDÉE et la CEDEC, un plan pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Au Québec, nous avons désespérément besoin d'un plan de développement économique pour ces communautés afin de réunir les intervenants et ainsi mieux conseiller le gouvernement fédéral et la province dans leurs choix de programmes. Nous devons travailler ensemble.

Et savez-vous quoi? Un de nos groupes, la Voice of English-speaking Québec, dans la ville de Québec, sera ici demain pour faire part au Sénat des concepts de leur programme pour les nouveaux arrivants et du lien avec les immigrants et les migrants. Une foule de personnes se rendent à Québec pour décrocher un emploi dans ce genre d'industrie. Les anglophones du reste du Canada ou d'ailleurs qui s'y rendent veulent trouver dans la ville une communauté qui peut les aider à s'installer avec leurs familles.

Il est donc question d'emplois, mais aussi du soutien qu'une communauté peut offrir pour favoriser le développement économique d'une région. C'est une sorte de conséquence de ce qui est important et de la façon dont nous pouvons aider les collectivités à prospérer et à créer des emplois à l'aide de ces programmes pour les nouveaux arrivants. Ces choses sont toutes liées entre elles.

• (0930)

Le président: Merci.

Monsieur Chisu.

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Merci beaucoup de comparaître devant notre comité. C'est toujours avec plaisir que nous discutons avec vous.

Je m'intéresse à la situation économique des communautés linguistiques minoritaires du Canada, notamment sur le marché du travail. Savez-vous si nous avons fait des études sur la question? Je ne parle pas seulement des communautés anglophones, mais aussi des minorités francophones.

C'est la première étape. Vous devez trouver les causes du problème de ces communautés. J'ai vu des millions de programmes, des millions de beaux dollars versés à gauche, à droite et au centre,

mais à quoi sommes-nous confrontés dans ce cas-ci? Par exemple, en quoi la situation des minorités linguistiques est-elle différente de celle de la majorité?

Quelle est la situation, et que pouvons-nous faire pour attirer les entreprises et, par exemple, rendre ces minorités aussi prospères que la majorité? En supposant qu'elles le sont moins; je n'en sais rien. On ne peut pas trouver de solution quand on ne sait pas quelles sont les causes du problème.

M. Stephen Thompson: Vous posez une excellente question, et nous nous la posons aussi. Actuellement, ceux qui sont probablement les plus susceptibles de connaître la réponse sont les gens du YES et de la CEDEC, soit deux organismes que nous avons déjà mentionnés.

Cela étant dit, nous venons tout juste de terminer en janvier des consultations très utiles en collaboration avec Emploi et développement social Canada, ou EDSC. Nous avons actuellement l'impression que les gens d'EDSC se posent exactement les mêmes questions que vous. Pourquoi faisons-nous tout cela? Sur quels aspects devons-nous nous attarder? Quels sont les éléments qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas? Comment améliorer ce que nous faisons?

Cependant, ces personnes se posent les questions à l'échelle nationale. Du point de vue des gens chargés des politiques, le problème est que les données sont rarement disponibles en fonction de la langue. Les responsables sont parfaitement en mesure d'extraire les données qui correspondent à une région précise, mais ce n'est pas possible de le faire en fonction de la langue. Nous demandons sans cesse à des partenaires comme EDSC... La SCHL et une autre source de connaissances et de recherches.

Au sein du gouvernement, il y a bon nombre de petits et de grands organismes qui disposent de renseignements, mais il faut pouvoir extraire l'information en fonction de la langue. Alors, nous pourrions commencer à répondre aux questions, parce que nous nous posons les mêmes questions que vous.

M. Corneliu Chisu: Par le passé, j'ai vu plusieurs programmes qui ont été mis sur pied en vue de l'avenir. Quels sont les indicateurs de réussite? Qu'avons-nous fait jusqu'à maintenant? Comment mesurons-nous la réussite? Nous avons divers programmes avec divers budgets qui exercent un certain effet. Comment mesurons-nous la réussite? Quels outils utilisons-nous pour ce faire?

Mme Sylvia Martin-Laforge: On peut certainement constater une croissance de l'emploi ou une réduction du sous-emploi ou de la pauvreté, par exemple, mais il est très difficile d'en attribuer le mérite à des programmes.

D'après nous, si nous avons une approche coordonnée et que la communauté anglophone du Québec décide ensemble de lancer une initiative concernant les jeunes ou l'entrepreneuriat, par exemple, nous pouvons alors élaborer nos propres indicateurs de réussite.

Les gouvernements et les citoyens aimeraient être en mesure de dire que nous avons fait une initiative qui a donné tels résultats. C'est très difficile. Au sein de la communauté, nous ne disposons évidemment pas de ressources suffisantes pour établir un lien direct entre ce que nous avons fait et ce qui s'est passé. Par contre, du moins parmi nos 41 groupes, nous commençons à entendre dire que des gens ont fait telle ou telle chose et que les jeunes restent.

Voici un exemple. Le CASA dans la région de Gaspé s'inquiète énormément du nombre de jeunes qui ne s'identifient pas à la Gaspésie. L'organisme pense que les gens qui ne s'identifient pas à la Gaspésie risquent de partir et de se trouver un emploi ailleurs. Ces personnes ne se poseront même pas la question; elles ne se chercheront pas d'emploi. Elles ne s'y établiront pas pour commencer leur carrière et fonder une famille. L'organisme se penche donc sur les questions identitaires. Les responsables cherchent à rendre plus heureux les jeunes Gaspésiens et à faire en sorte que ces derniers s'identifient plus et contribuent davantage à leur région.

On pourrait dire que cela n'a aucun rapport avec le développement économique, mais c'est le cas, parce que l'organisme constate que plus de jeunes gaspésiens souhaitent demeurer au Québec, trouver un emploi à Gaspé et tirer profit des occasions au Québec.

Il y a quelques années, les responsables de l'organisme ont demandé aux gens du YES d'élaborer un programme, et c'est celui qui est actuellement utilisé en Gaspésie.

• (0935)

Le président: Merci.

Monsieur Nicholls.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD): Merci, monsieur le président.

Nous avons vu le sondage EKOS qui rapportait qu'un anglophone ou un allophone sur deux songe à quitter la province. Je suis inquiet que la subvention canadienne pour l'emploi accélère l'exode des anglophones, mais je ne vais pas m'attarder sur le sujet.

Vous avez parlé du YES, et je crois que la solution est de soutenir les intervenants clés comme cet organisme. J'ai collaboré avec l'organisme pendant quelques années. J'ai vu les services offerts aux entrepreneurs. D'après mon expérience, la majorité des participants aux ateliers du YES font partie d'entreprises artistiques et novatrices. Je sais par expérience que ce n'est pas exclusivement un secteur d'activité urbain. Notre petit théâtre à Hudson est un puissant moteur économique pour le village, et cet exemple pourrait être repris partout dans la province.

Recommanderiez-vous d'augmenter le fonds d'habilitation et le financement relatif à la culture pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire en vue de stimuler la croissance économique dans ces secteurs d'activité?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Selon moi, notre organisme parle au nom de la communauté anglophone; c'est important d'avoir plus de ressources et plus de financement, mais je crois que notre réseau dans notre communauté dirait qu'il faut le faire intelligemment et efficacement.

Par exemple, l'English Language Arts Network, ou l'ELAN, aborde également l'entreprenariat dans les arts. L'ELAN et le YES élaborent ensemble des ateliers. Ils échangent des ressources et des idées. Voilà un bon exemple de la manière dont cela peut se faire.

Nous avons récemment réalisé des travaux intéressants que nous pourrions également vous faire transmettre. Il s'agissait du début d'une étude sur l'économie créative qui est considérée comme très importante au Québec par la communauté majoritaire et la communauté anglophone. L'économie créative rapporte beaucoup d'argent, et elle ne se limite pas aux arts et à la culture. Elle touche à une vaste gamme d'éléments, mais les arts et la culture sont certainement une bonne...

Bref, le financement est important.

• (0940)

M. Jamie Nicholls: Donc, nous devrions retenir que ce serait une décision éclairée que d'investir dans ce secteur d'activité, n'est-ce pas?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Absolument.

M. Jamie Nicholls: Ensuite, bon nombre d'entreprises et d'entrepreneurs se préoccupent beaucoup de l'environnement. Donc, tout financement concernant des entreprises novatrices soucieuses de l'environnement serait aussi utile à la communauté. Qu'en pensez-vous? Pour ce qui est de l'économie créative, c'est un élément essentiel, n'est-ce pas?

Mme Sylvia Martin-Laforge: C'est l'avenir. Absolument.

Les jeunes abondent en ce sens, et nous devons les aider.

M. Jamie Nicholls: En effet. Vous préconisez le financement direct plutôt qu'un financement qui passe par la province. Cependant, prenons le programme Soutien au travail autonome. Nous savons que ce programme offre du soutien pendant plus longtemps que le gouvernement fédéral en vue de former des entrepreneurs et de leur donner un coup de pouce.

Compte tenu de cela, croyez-vous que la province fait du bon travail en vue d'offrir un meilleur soutien aux entrepreneurs qui démarrent leur entreprise dans la province?

M. Stephen Thompson: Ce n'est pas le cas en ce qui concerne notre communauté. En général, c'est peut-être vrai, mais ce n'est pas...

M. Jamie Nicholls: Quel est le problème? La province dit-elle aux anglophones qu'elle ne leur offrira pas un tel soutien, ou les anglophones ignorent-ils tout simplement l'existence du programme?

M. Stephen Thompson: Ce serait une excellente question à poser aux gens du YES s'ils viennent témoigner devant votre comité. Les représentants pourraient vous faire part de leur expérience personnelle lorsqu'ils ont essayé d'obtenir du financement du gouvernement du Québec; ils se sont vu refuser leur demande à cet effet, parce qu'il s'agit d'un organisme anglophone.

M. Jamie Nicholls: En ce qui concerne ces problèmes relatifs aux statistiques sur l'emploi et au revenu, est-ce un phénomène nouveau ou est-ce que les statistiques étaient les mêmes avant 2012?

M. Stephen Thompson: Les statistiques que j'ai énoncées sont tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

M. Jamie Nicholls: D'accord. Les changements de gouvernement dans les provinces n'ont donc eu aucune influence sur ces statistiques?

M. Stephen Thompson: Je l'ignore.

M. Jamie Nicholls: Vous envisagez un financement direct des projets. Comment pourrions-nous améliorer le versement de ces fonds afin de soutenir les organisations, et que pouvons-nous faire pour améliorer la mise en oeuvre du fonds d'habilitation?

Mme Sylvia Martin-Laforge: De façon générale, nous voudrions que les ministères aient peut-être accès à des fonds destinés expressément aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Quand nous participons à des concours dans la vaste gamme des programmes réguliers, il faut que les bureaucrates comprennent qu'il existe une communauté anglophone, qui est entourée de mythes. Ainsi, quand le personnel d'un ministère ne connaît pas en profondeur la communauté — je dirais la communauté francophone également, mais certainement la nôtre, qui fait l'objet de bien des mythes à l'heure actuelle —, quand nous présentons un projet,

[Français]

ça ne passe pas la rampe

[Traduction]

parce qu'il n'est pas ciblé.

Je pense que le gouvernement fédéral doit envisager d'affecter un financement qui cible davantage les communautés de langue officielle en situation minoritaire; par exemple, le Programme Nouveaux Horizons d'EDSC n'a pas de financement s'adressant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous obtenons du financement, mais il n'y a pas de cible. EDSC a toutefois un secrétariat des langues officielles ou un champion quelconque.

Quand les ministères nous comprennent davantage, soit ils obtiennent l'approbation d'un financement ciblant les communautés de langue officielle en situation minoritaire, soit leur personnel est conscient qu'il faut prendre des mesures particulières à l'égard des communautés.

Comme ce sont des programmes nationaux, il est difficile de présenter un programme et de le faire accepter.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Daniel.

M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de comparaître.

J'aimerais donner suite à certaines questions que la collègue, Mme Bateman, a posées plus tôt au sujet des jeunes et des problèmes qu'ils éprouvent au chapitre de l'emploi. Cette question a également un lien avec ce que vous avez appelé les emplois urbains et les emplois non urbains.

Les communautés éloignées sont-elles dotées des infrastructures nécessaires, comme Internet haute-vitesse, pour que les gens puissent exploiter des entreprises de conception de logiciels et de jeux afin de créer du travail là où ils veulent vivre?

• (0945)

M. Stephen Thompson: Industrie Canada a les chiffres exacts à ce sujet. Les données dont je dispose sur notre communauté datent d'un sondage CROP de 2010. Notre communauté a un niveau très élevé d'accès à Internet haute vitesse. De mémoire, je dirais que c'est plus de 93 ou 94 %, donc oui...

M. Joe Daniel: Qu'est-ce qui empêche bon nombre de ces gens de lancer leur propre entreprise dans le secteur de la haute technologie dans certaines de ces communautés éloignées? Avec Internet haute vitesse, la distance n'a pas d'importance.

M. Stephen Thompson: Quand on vit sur la Basse-Côte-Nord, où la culture à l'égard de l'éducation supérieure est faible, on va à Québec pour étudier au cégep ou faire des études postsecondaires

immédiatement après ses études secondaires. C'est là qu'on acquiert des compétences, mais on sera loin de sa communauté.

Je n'ai jamais lancé d'entreprise moi-même, mais d'après ce que je comprends de l'entrepreneuriat, il est préférable d'exploiter une entreprise dans un environnement où il y a d'autres entreprises et d'autres entrepreneurs. L'idée de travailler isolément sur la Basse-Côte-Nord et de lancer son entreprise en travaillant sur son ordinateur dans son sous-sol est romantique, mais irréaliste. Les jeunes qui ont du talent et une vocation particulière vont ailleurs pour faire leur formation et leur éducation, puis s'en vont dans un parc technologique comme il en existe à Montréal, à Griffintown ou ailleurs. Ils sont entourés de gens qui pensent les mêmes choses et ils peuvent se soutenir mutuellement. C'est là que les entreprises naissent.

M. Joe Daniel: Pour changer légèrement de sujet, madame, vous avez employé le terme « financement social » plus tôt. Pourriez-vous me définir ce terme qui m'est peu familier? Quels en sont les résultats potentiels? Qu'est-ce que le financement social est censé faire?

M. Stephen Thompson: Je ne pense pas qu'il y a énormément de gens qui viennent à Ottawa pour demander moins d'argent. Les gens considèrent que le gouvernement est un banquier. Or, le financement social repose sur le principe selon lequel le gouvernement est un partenaire qui aide la société civile à obtenir un rendement social de ses investissements. Le financement social est la spécialité d'EDSC. C'est assurément un concept bien développé en Grande-Bretagne, en Australie et, dans une certaine mesure, aux États-Unis. Il se développe au Canada, mais il n'y est encore qu'au stade primaire. Ses cadres législatifs et réglementaires sont loin d'être en place pour permettre sa mise en oeuvre.

Cela dit, la feuille de route comprend 4,1 millions de dollars sur cinq ans pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire afin de travailler avec EDSC dans le cadre d'initiatives de financement social afin de voir ce qui peut être fait. C'est un terme vaste qui veut dire bien des choses. De façon générale, quand on fait des investissements, on cherche à obtenir un rendement monétaire, alors que dans le cas du financement social, on finance un projet pour obtenir un rendement social de son investissement.

Par exemple, l'agrandissement des locaux du groupe communautaire de la MCDC, à Thetford Mines, pourrait constituer un projet de financement social. Si le groupe achetait son immeuble et en devenait propriétaire afin d'agrandir ses locaux et de les louer à d'autres groupes communautaires, il en ferait un actif. Il pourrait en tirer un profit qu'il pourrait réinvestir dans la communauté. Ce serait une opération à but lucratif de la part d'une organisation sans but lucratif. Voilà une idée de financement social.

Le fait de payer pour du rendement... la question posée concernait la manière dont on évalue la réussite. Disons qu'on veut réduire de 1 % le chômage chez les jeunes dans une région donnée et que si on y parvient, le partenaire public accordera une certaine somme. Le secteur communautaire s'investirait dans l'entreprise, et s'il réussit à réduire le chômage des jeunes d'un certain pourcentage, il sera payé. C'est une autre idée de financement social.

Le concept nous enthousiasme beaucoup. Il a donné d'excellents résultats dans d'autres provinces. EDSC est l'expert en la matière.

[Français]

Le président: Merci.

Madame Perreault, vous avez la parole.

• (0950)

Mme Manon Perreault (Montcalm, NPD): Bonjour. Je vous remercie d'être parmi nous.

Je vais m'adresser aux deux témoins. Je vais revenir plus tard à M. Thompson pour discuter de la CEDEC, dont il a parlé.

Depuis plusieurs années, les communautés francophones et anglophones disent tenter de faire valoir leurs particularités, leurs différences, en matière d'employabilité. Les programmes du gouvernement du Canada sont-ils conçus de manière à bien respecter ces différences?

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Je répondrais comme suit en vous donnant quelques exemples. Nous sommes enchantés par le travail du programme de développement économique du Québec fait dans cette province parce qu'il fonctionne par projet. Ainsi, quand Services d'emploi jeunesse a proposé de mettre un projet en oeuvre avec Gaspé et la Voix des anglophones de Québec afin de travailler ensemble au sujet de l'emploi des communautés anglophones de ces régions, cela a fonctionné. L'initiative a connu un succès retentissant parce que les projets étaient conçus et mis en oeuvre avec l'argent. Ils étaient conçus sur place, grâce aux connaissances qu'on a à l'échelle locale de ce qui doit être fait à Québec et Gaspé. Quand un programme est conçu ainsi, c'est excellent.

L'approche descendante ne donne pas d'aussi bons résultats dans les programmes, puisque les ministères pensent qu'ils savent ce qu'il faut faire et disent « Si vous voulez le programme, voilà la marche à suivre. »

Il est essentiel que la communauté s'investisse davantage dans le programme pour qu'on réussisse. J'ignore si j'ai répondu à votre question, mais c'est de l'argent bien investi. Je crois qu'il en va de même dans les programmes d'alphabétisation. Le partenariat de base en collaboration avec un ministère nous donne des résultats. C'est ainsi que je répondrais à la question. Quand l'approche est trop descendante, le programme ne va pas aussi bien.

Dans notre communauté, il y a quelques années, le commissaire aux langues officielles a fait un...

[Français]

Mme Manon Perreault: Ce sont donc les gens sur le terrain qui sont les mieux placés pour donner leur opinion sur des programmes.

Mme Sylvia Martin-Laforge: Absolument.

Mme Manon Perreault: Je veux revenir à M. Thompson, qui a parlé plus tôt de la CEDEC.

J'ai lu que la CEDEC travaillait conjointement avec un organisme francophone pour établir le Plan canadien de développement économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Est-il utopique de penser qu'un même plan économique peut plaire tant aux francophones qu'aux anglophones?

[Traduction]

M. Stephen Thompson: La consultation est conçue de manière à tenir compte des besoins des deux communautés. Je crois que le RDÉE s'occupe de la consultation auprès des francophones et la CEDEC, de celle auprès de la communauté anglophone de Québec. La CEDEC et le QCGN discutent actuellement pour veiller à ce que le plan de développement global de la communauté soit lié au futur plan de développement économique.

Nous ne sommes pas certains du mécanisme qui sera utilisé et de la manière dont il fonctionnera, mais nous en parlons actuellement.

Oui, d'après ce que nous comprenons, deux plans seront préparés: un pour les communautés anglophones du Québec et un pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec.

[Français]

Mme Manon Perreault: D'accord.

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Comme je l'ai dit précédemment,

[Français]

nous réclamons depuis très longtemps un plan au Québec, c'est-à-dire depuis 2008, d'après notre étude. Nous n'avons jamais pu trouver un moyen de réunir les gens. Nous avons souvent dit au gouvernement que nous avons besoin d'un plan. Nous apprenons maintenant qu'il y aura un plan. Notre mission sera de faire en sorte que ce plan englobe toute la communauté afin qu'il réponde à nos besoins.

Mme Manon Perreault: Au cours de la réunion, on a beaucoup parlé des avantages, mais un tel plan doit sûrement comporter des désavantages, n'est-ce pas?

• (0955)

Mme Sylvia Martin-Laforge: Un plan, c'est la clé.

[Traduction]

Si nous n'avons pas de plan, on agit de façon disparate, et j'en reviens à la question des mesures. J'y reviens pour tenter de comprendre et de demander: qu'est-ce qu'on accomplit? Comment pouvons-nous réunir nos histoires? Sinon, qu'il n'y a que des histoires à gauche et à droite, et nous ne pouvons mettre en commun.

[Français]

Mme Manon Perreault: Donc, le plan va permettre d'encadrer certaines choses.

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Certainement, et la prospérité économique figure parmi les priorités du plan de développement communautaire que nous avons présenté en mars 2012. Nous accordons donc la priorité à la prospérité économique, puis au plan et à sa mise en oeuvre.

Je ne sais pas si c'est aussi simple, mais...

[Français]

Mme Manon Perreault: Par contre, ce plan pour 2012 concernait les anglophones au Québec, en matière de prospérité économique, n'est-ce pas?

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Nous réclamons un plan pour le Québec. Tout apport de ressources ou d'expertise afin d'élaborer un plan pour le Québec est important, peu importe d'où il vient. Il pourrait venir de la province si nous pouvons la convaincre d'accepter que nous avons besoin d'un plan au Québec. Je pense que maintenant qu'un plan est sur la table et que les gens en parlent, il pourrait y avoir un plan pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'extérieur du Québec dans chacune des régions. J'ignore comment cela fonctionnerait. Chose certaine, cependant, si quelqu'un parle d'un plan pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Québec, le QCGN est prêt à mettre l'épaule à la roue avec ces groupes.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Williamson.

M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonjour. J'ai trouvé vos propos intéressants. Étant originaire du Nouveau-Brunswick, une province bilingue, j'ai été frappé par ce que vous avez dit sur la subvention canadienne pour l'emploi et la capacité qu'aurait votre communauté de potentiellement utiliser cette occasion en raison de l'approche directe que le gouvernement fédéral adopte à cet égard. J'ai trouvé cela intéressant et je voulais le souligner. Je me doute que d'autres groupes de langue minoritaire du pays pourraient en profiter également. J'ignore si c'est le cas, mais nous l'apprendrons d'autres témoins.

Monsieur Thompson, pourrais-je vous demander, aux fins du compte rendu, d'expliquer aussi brièvement que possible la différence entre le revenu médian et le revenu moyen?

M. Stephen Thompson: Deux protagonistes s'affrontent à ce chapitre au Québec: un démographe du nom de Castonguay et Jack Jedwab. Chaque fois que les chiffres sont publiés, ils se font une lutte épique dans la presse.

Le revenu médian est le revenu par rapport auquel 50 % des revenus sont inférieurs et 50 % des revenus sont supérieurs. C'est un bien meilleur indicateur de ce que gagne le citoyen moyen que le revenu moyen.

Le revenu moyen est le résultat de la soustraction du revenu le plus élevé et du revenu le moins élevé, divisé par deux. Ainsi, si la disparité économique est importante parce que la société compte beaucoup de nantis, le revenu moyen sera plus élevé et donnera un faux portrait de la situation. Il donnera l'impression que les gens de la communauté gagnent un revenu supérieur à celui qu'ils gagnent en réalité.

Du point de vue des sciences sociales et des politiques, le revenu médian constitue donc une mesure bien plus juste du revenu d'une cohorte donnée.

M. John Williamson: Merci.

Madame Martin-Laforge, vous disiez que l'objectif ici est l'occasion économique et la prospérité. Vous avez indiqué que l'exécution de programme est importante. Nous n'avons toutefois pas parlé de l'autre côté de l'équation: l'importance des régimes fiscal et réglementaire et leur incidence sur les communautés. Car ce que le gouvernement donne d'une main, il sait très bien le reprendre de l'autre.

Pourriez-vous nous parler un peu de l'approche relative aux occasions de création d'emplois et nous dire si vous considérez que cet aspect est également important pour la croissance et la prospérité à long terme?

Mme Sylvia Martin-Laforge: Il y a bien des années, j'ai travaillé alors qu'il existait des crédits d'impôt, et j'ai pu en constater les avantages. Ces crédits présentent des avantages et des inconvénients. Nous avons pensé avoir fait un bon coup quand nous avons demandé au gouvernement provincial ce qu'il pourrait faire pour aider la communauté anglophone du Québec. Les Libéraux, qui cherchaient à se faire élire, ont répondu qu'ils envisageraient des crédits d'impôt pour les jeunes anglophones. Il n'est pas nécessaire que les démarches visent les anglophones, mais vous savez, c'est quand les gens ont des incitatifs qu'il se passe quelque chose. Il existe de bons exemples d'incitatifs qui fonctionnent dans des communautés cibles. Il y a des programmes s'adressant aux Autochtones. Des incitatifs fiscaux sont offerts pour un temps, et les gens doivent faire leurs preuves, mais je pense que des crédits fiscaux pourraient donner de bons résultats.

• (1000)

M. John Williamson: Merci.

Monsieur Thompson, il y a eu une observation intéressante sur la composition du revenu. Parlons-nous du revenu familial ou du revenu individuel? Individuel, d'accord. Quelle influence les Néo-Canadiens ont-ils sur ces chiffres? Il existe ce que j'appellerai la communauté anglophone de souche, puis les nouveaux Canadiens qui arrivent au Québec. Avez-vous pris en compte leur influence?

M. Stephen Thompson: Nous pourrions certainement vous fournir ces chiffres. Je pourrais faire l'analyse et vous la remettre. Nous avons les chiffres en main.

M. John Williamson: Bien sûr, j'aimerais beaucoup que vous le fassiez. Pouvez-vous faire quelques commentaires à brûle-pour-point?

M. Stephen Thompson: C'est amusant, nous avons justement ici un document que nous présenterons demain à vos collègues. Il s'agit d'un rapport intitulé *Quebec's English Speaking Immigrants and Poverty: Sharing our analysis and building a research agenda*, rédigé lors d'un atelier. Nous avons donc une recherche sur la pauvreté au sein de la population d'immigrants anglophones, ainsi que les données de l'enquête nationale auprès des ménages. Nous disposons de solides informations à cet égard. De façon générale, les immigrants sont plus pauvres, bien entendu. Ils ont tendance à moins bien s'en sortir que les populations indigènes.

M. John Williamson: D'après votre expérience, est-ce que la situation s'améliore après une ou deux générations?

M. Stephen Thompson: À la troisième génération.

M. John Williamson: À partir de la troisième génération.

Mme Sylvia Martin-Laforge: C'est long.

M. John Williamson: Oui, c'est en fait un problème complexe. L'élément linguistique entre en compte, et, évidemment, l'arrivée de nouveaux Canadiens complique aussi la donne.

Je n'ai pas d'autres questions. Souhaitez-vous formuler d'autres observations sur autre chose? Non.

Le président: Merci, monsieur Williamson.

Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Thompson, vous avez dit que le Québec était le seul endroit où la communauté anglophone n'avait pas de relation avec la province. Je suis obligé de revenir là-dessus, car je suis en désaccord avec vous. Il faut regarder la situation des francophones dans le reste du Canada. Dans plusieurs endroits au pays, la relation n'est pas là non plus.

Prenons l'Alberta, par exemple.

[Traduction]

Quand une entreprise publie par l'entremise du gouvernement fédéral une offre d'emploi où figurent quatre langues, mais pas le français, et qu'elle va jusqu'à dire qu'il n'y a pas de problème même si les candidats ne parlent pas français, parce que les employés travaillent en groupe... Dans ma région, certains habitants se présentent là-bas pour travailler et se font répondre que Clément est un nom trop français pour travailler là. Je peux vous dire qu'il y a un gros problème dans ce pays, et pas seulement au Québec. Je voulais simplement rectifier les faits.

M. Stephen Thompson: Si je peux répondre, notre objectif ici consiste à parler de notre communauté et pas des communautés en situation minoritaire des autres provinces. Ce que je voulais faire remarquer, c'est qu'en Alberta, il existe un secrétariat francophone auquel la communauté francophone peut s'adresser en vertu de la loi sur les services en français de l'Alberta. Les francophones peuvent ainsi parler au gouvernement de l'Alberta des difficultés qu'ils éprouvent à recevoir de sa part des services dans leur langue officielle.

Il n'existe pas de tel mécanisme au Québec pour notre communauté. Je ne dis pas que la situation est meilleure ou pire dans d'autres provinces. Je souligne simplement que notre communauté ne dispose pas de mécanisme au Québec pour s'adresser au gouvernement du Québec. Il n'en existe pas.

M. Yvon Godin: D'accord, et je ne veux pas semer la bisbille à ce sujet, mais je veux que tout soit clair. On dirait qu'on laisse entendre que le Québec ne fait pas... J'observe la situation à l'échelle du pays, et je vous dis que c'est honteux. C'est incroyable. C'est discriminatoire. C'est tout simplement incroyable, et j'espère le prouver un jour, même s'il faut que je demande au commissaire aux langues officielles de lancer une étude à ce sujet. C'est comme si on disait aux francophones de l'Alberta qu'ils ne peuvent pas travailler s'ils parlent français. Si la langue employée ici est l'anglais, les gens d'autres pays qui se font embaucher peuvent parler leur langue au travail, alors que les francophones ne peuvent le faire. Un jour, nous le prouverons.

La question que je veux soulever ici concerne la formation professionnelle, dont M. Williamson a parlé. Il était heureux, mais comment pourrions-nous l'être quand toutes les provinces, et pas seulement le Québec, affirment que le nouveau plan n'est pas bon parce que le programme de formation vise en fait à verser de l'argent aux grandes entreprises, qui obtiennent les fonds pour former leurs employés. Mais qu'en est-il de ceux qui vivent dans les communautés dont nous parlons? Qu'advient-il de celui qui, dans son sous-sol, voudrait trouver un emploi et de ceux qui, dans les communautés, voudraient créer des emplois et obtenir le soutien du gouvernement pour former les gens dans la communauté, où les petites entreprises ne disposent pas des 5 000 \$ nécessaires pour embaucher les 20 personnes qu'elles veulent engager?

Voilà ce qui ne va pas dans ce programme. On enlève l'argent de la communauté, parce que ce n'est pas une responsabilité du gouvernement fédéral. Il ne lui incombe pas d'offrir la formation, mais quelqu'un doit s'en charger.

• (1005)

M. Stephen Thompson: Je suppose que c'est un argument.

Tout d'abord, nous croyons comprendre que les 350 millions de dollars dont il est question devaient s'ajouter aux ententes sur la main-d'oeuvre, et que ces fonds fédéraux ont été accordés ultérieurement pour s'attaquer précisément aux problèmes de chômage découlant de la crise financière de 2008. Le gouvernement n'élimine pas de programmes à long terme. Il s'agit de nouvelles allocations de fonds, et le gouvernement présente maintenant son plan.

Donc, qu'est-ce que le fédéral...

M. Yvon Godin: Non, ce n'est pas ce qu'il fait. Il enlève de l'argent. Voilà pourquoi les provinces sont en train de négocier. Le ministre Kenney a directement fait savoir que les choses se passeraient à sa façon et pas autrement. Il semble qu'on en arrive finalement à une entente, mais la communauté et la province ont subi

d'énormes pressions pour enlever de l'argent de la subvention qu'elles recevaient.

M. Stephen Thompson: Je suppose que notre position demeurerait la même: notre communauté considère que c'est une bonne chose parce que les entreprises et les chercheurs d'emploi anglophones auront plus facilement accès aux ressources publiques dans la langue officielle de leur choix.

Pour nous, ce n'est pas une question de réduction, mais d'accès au service. C'est notre priorité. Le fait d'offrir le programme par l'entremise de Service Canada sera plus avantageux pour notre communauté. C'est notre position.

M. Yvon Godin: Pensez-vous que les fonds seront versés par le gouvernement ou qu'il s'agira simplement d'un programme dans le cadre duquel il faut s'adresser à la province pour obtenir 5 000 \$? Dans le programme dont M. Williamson a parlé, 5 000 \$ viennent du gouvernement fédéral, 5 000 \$ viennent du gouvernement provincial, et 5 000 \$ viennent de l'entreprise. Voilà d'où viennent les 15 000 \$.

Le gouvernement fédéral ne verse pas d'argent à la communauté afin de créer des programmes d'éducation et de formation permettant aux gens de trouver des emplois. Comprenez-vous? C'est ce que fait le programme.

M. Stephen Thompson: Je comprends.

Ici encore, le partenaire fédéral s'implique encore. S'il ne participe pas à la transaction, nous avons moins de possibilités d'accéder au programme dans la langue officielle de notre choix. Si c'est le gouvernement du Québec qui offre le programme, nous ne pourrions pas y accéder en anglais.

M. Yvon Godin: Pour la minorité, ne serait-il pas préférable d'avoir une autre sorte de programme, par l'entremise des langues officielles, ou une autre initiative dans le cadre de laquelle on veillerait à ce que la minorité ait quelque chose, tout en ne court-circuitant pas l'autre programme mis en oeuvre à l'échelle du pays que toutes les provinces ont rejeté?

M. Stephen Thompson: C'est une idée intéressante.

Le président: Merci.

M. John Williamson: Juste pour clarifier un point, quand vous dites que c'est intéressant, vous êtes en fait plus poli que d'accord.

M. Stephen Thompson: Ce que je veux dire, c'est que je n'ai pas le temps d'y réfléchir. Je ne fais qu'écouter la proposition.

Le président: Monsieur Thompson, voulez-vous répondre à M. Godin?

Non, d'accord.

Le comité souhaite-t-il poser d'autres questions?

Madame St-Denis, brièvement.

[Français]

Mme Lise St-Denis: J'aimerais obtenir une information.

Vous dites représenter de 30 à 40 organismes anglophones au Québec. Quel pourcentage de l'ensemble des organismes au Québec cela représente-t-il?

[Traduction]

Mme Sylvia Martin-Laforge: Un groupe appelé COCo a réalisé une étude il y a quelques années. Il existe au Québec des centaines et des centaines de groupes qui travaillent dans la communauté anglophone, soit parce qu'ils en font directement partie, soit parce qu'ils sont bilingues.

Nos 41 membres ont eux aussi des membres. Je pourrais difficilement dire quelle serait la proportion. Pour être juste, le QCGN est la seule organisation provinciale d'envergure dont la portée s'étend dans toute la province. Nos 41 membres sont présents dans toute la province, des îles de la Madeleine à Gatineau, et dans toutes les organisations artistiques, culturelles et jeunesse. Il y en a des centaines au Québec.

•(1010)

Le président: Merci beaucoup madame Martin-Laforge.
Monsieur Nicholls.

M. Jamie Nicholls: Compte tenu des propos de M. Godin au sujet de...

Le président: Mme Bateman invoque le Règlement.

Mme Joyce Bateman: Monsieur le président, j'ai perdu le fil des interventions. Qui est le prochain intervenant?

Le président: Si nous voulons devenir très techniques à ce sujet, sachez que les motions de régie interne stipulent qu'il y a un ordre d'intervention, lequel, comme vous le savez, figure sur cette liste. Le président a toutefois le pouvoir discrétionnaire d'accorder la parole à quelqu'un sans égard à l'ordre des partis des membres sur la liste.

Au cours des deux ou trois dernières minutes, j'ai pensé me montrer généreux en accordant la parole aux membres qui pourraient vouloir poser une question ou demander un éclaircissement aux témoins. Voilà pourquoi j'ai donné la parole à Mme St-Denis et à M. Nicholls. Mais si les gens commencent à abuser de ma générosité et...

Une voix: Je ne pense pas que ce soit le cas, monsieur.

Le président:... à poser des questions pointilleuses au sujet de l'ordre, alors nous nous en tiendrons strictement à la liste et je commencerai à interrompre les intervenants exactement quand leur temps est écoulé, que ce soit après sept minutes au premier tour ou cinq minutes au cours du tour suivant. Je commencerai à interrompre les témoins exactement sept minutes après le début de leur exposé.

Je me prévaudrai du pouvoir discrétionnaire qui m'est conféré à titre de président pour tenter de faire fonctionner le comité, et j'espère que nous pouvons tous travailler ensemble afin d'y parvenir. Je demanderais aux membres des deux côtés de faire attention de ne pas commencer à mesurer la durée des intervenants à la seconde près.

Je vous prierais donc d'utiliser votre temps de façon responsable. J'accorderai la parole à M. Nicholls pour qu'il pose une brève question.

Monsieur Godin.

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le président, il n'est pas question de vérifier le temps ou de déterminer de quelle façon le comité veut travailler. Je pense que votre discrétion s'applique quand nous arrivons à la fin des témoignages, que les tours de questions sont terminés et que quelqu'un d'autre veut prendre la parole. Je comprends cela. Par contre, la liste a été établie au moyen d'un vote. En ce sens...

Le président: En fait, nous avons adopté une motion, laquelle débute par les mots « Que, à la discrétion du président ».

[Traduction]

D'accord? Nous suivons généralement la liste au cours des tours, mais vers la fin de la séance, quand aucun conservateur ne semble vouloir poser de question et qu'il nous reste quatre ou cinq minutes à l'horaire avant d'examiner les travaux du comité, j'ai pensé accorder la parole à des membres qui n'avaient qu'une ou deux brèves questions pour éclaircir des points. Mais cela a clairement causé beaucoup de consternation.

[Français]

M. Yvon Godin: Je pense que nous devrions en parler ailleurs.

[Traduction]

Le président: D'accord.

De toute façon, cette discussion est maintenant...

M. Jamie Nicholls: Monsieur le président, pourrais-je poser...

Le président: Vous pouvez poser une très brève question. Il vous reste une minute.

M. Jamie Nicholls: En ce qui concerne les observations de M. Godin sur la subvention pour l'emploi, ne pensez-vous pas qu'il serait avantageux d'offrir ce programme par l'entremise des organisations qui connaissent le mieux les besoins économiques de la communauté, comme YES et ELAN? Ne serait-elles pas les mieux placées pour offrir ces programmes de formation professionnelle?

Le président: Merci, monsieur Nicholls.

Mme Sylvia Martin-Laforge: Nous n'avons probablement pas d'opinion précise à ce sujet parce que je pense que selon les paramètres du programme, il faudrait envisager ce qui est le mieux pour la communauté. Si la réponse est oui, alors ce serait certainement la chose à faire. Nos connaissances ne nous permettent pas de savoir exactement si c'est la solution, mais elle me semble valable.

Le président: D'accord, merci beaucoup.

Nous suspendrons la séance pour cinq minutes afin de permettre à nos témoins de quitter la salle avant de continuer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>